

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 21/03/2026

Publié le

ID : 077-217703057-20260321-D_12_2026-DE



DGS/OL

OBJET

Election du Maire

N° D_12_2026 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt-six , le 21 Mars 2026, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis sur la convocation en date du 17 mars deux mil vingt-six qui leur a été adressée par le maire sortant et sous la présidence de Mme Marianne YANGO LONGUET, Doyenne d'Age.

Présents : M. ASFAUX, M. BELEK, Mme BENADDA-SHRIDJ, M. BOURDY, Mme CAMACHO, M. CHERON, M. CELIK, Mme CORNEILLAN, M. DERVILLEZ, Mme DOURET, M. DURAND-BANCEL, Mme EL ABIDI, M. ESPARRAGA, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, Mme LEROY, Mme MAIROT, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. REGUIG, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme SARICA AYGAN, Mme SONI MAZOUZI, M. VILLEMEN, Mme YANGO LONGUET, Mme DJILLALI, Conseillers Municipaux.

Absents: M. BAROUKH, Mme BILLÉ, MME DESANTE, M. DEYDIER, Mme DOIGNON, M. VATONNE

Secrétaire de séance : Mme Audrey SAINTE-ROSE



DATE
D'AFFICHAGE

21 Mars 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Mme Marianne YANGO LONGUET Doyenne de séance, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

29

votants

29

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **29**

Nombre de bulletins blancs ou nuls : **0**

Suffrages exprimés : **29**

Majorité absolue : **15**

.../...

Suite de la délibération n° D_12_2026

Ont obtenu :

Mme DJILLALI Sabrina	1 voix	UNE
(En chiffres)		(En lettres)
M. CHERON James	28 voix	VINGT HUIT
(En chiffres)		(En lettres)

M. James CHERON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,


James CHERON

